» 2° Interdiction de travail des enfants au-dessous de 13 ans ;

» 3° Suppression du travail de nuit, sauf pour certaines branches d'industrie dont la nature exige un fonctionnement ininterrompu ;

» 4° Suppression du marchandage ;

» 5° Suppression du paiement en nature, ainsi que des coopératives patronales.

» 6° Suppression des bureaux de placements et création de bourses du travail.

» 7° Surveillance du travail dans les ateliers et les établissements industriels, y compris l'industrie domestique, confiée à des inspecteurs rétribués par l'Etat et désignés au moins par moitié par les ouvriers.

» Roubaix, 1er Mai 1890. »

M. le Maire répond qu'il prend bonne note de leurs réclamations et qu'il transmettra en temps opportun, leurs revendications aux pouvoirs publics.

Les délégués se retirent sans manifestation de la part de la foule.

Une arrestation

Vers midi un ouvrier a été arrêté rue Barbe d'or, pour avoir proféré les cris répétés de : A bas les officiers !

Il a été conduit au poste central de police où il a déclaré n'avoir pas poussé ce cri. Le vrai coupable, après une courte enquête, a été découvert. C'est un nommé Wouters, ouvrier trieur demeurant rue Cretty. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Six heures. — Le calme se maintient.

Au Tribunal de Commerce toutes les affaires qui devaient être plaidées à l'audience de jeudi, ont été remises à huitaine.

Une adjudication. — Le mardi, 20 mai aura lieu à la mairie de Roubaix, une adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue des Arts prolongée.

Le devis des travaux s'élève à 72,000 francs et le cautionnement à verser à 2,500 fr.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 20 au 26 avril il a été vendu, à Roubaix, 8,677 kilogrammes de poisson.

Le meurtre du Pile. — L'autopsie du corps d'Henri Valcke, la victime du meurtre de lundi, a été faite mercredi à onze heures du matin, à l'Hôtel-Dieu. Elle a été pratiquée par MM. les docteurs légistes Castiaux de Lille et Bayart de Roubaix, en présence de M. du Liscouet, juge d'instruction.

L'autopsie a démontré que le couteau avait pénétré dans le gras de la cuisse et avait tranché les muscles, l'artère et les veines fémorales. Une hémorragie s'en est suivie et a amené la mort.

Valcke était de plus atteint d'une péricardite. Il a été inhumé à quatre heures.

Quant à Lavaisse, l'instruction étant terminée, il a été reconduit à Lille, mercredi après-midi.

Le drame au vitriol. — L'ouvrière peigneuse, Célina Vantieghem, qui a jeté un bol de vitriol à la tête de Victor Proye, a été transportée à l'Hôtel-Dieu, mercredi à une heure du matin.

Cette femme a la figure affreusement brûlée ; c'est à peine si elle peut ouvrir les paupières, tant les chairs sont enflées; toutefois, le liquide corrosif n'a pas pénétré dans les yeux.

Elle a de plus de fortes brûlures au bras gauche et aux mains, et se plaint de violentes douleurs à la tête, occasionnées, dit-elle, par les coups qu'elle aurait reçus de Victor Proye.

Célina Vantieghem se dit satisfaite d'avoir mis son projet à exécution et elle avoue à tous ceux qui l'approchent qu'elle guettait sa victime depuis le matin et qu'elle était décidée, coûte que coûte, à se venger.

Les blessures, sans offrir de danger immédiat, sont pourtant très graves et leur guérison sera fort longue.

On sait que Victor Proye, qui n'a pas été gravement atteint, par le vitriol, devait se marier mercredi matin.

L'incident de la nuit de mardi à mercredi ne l'a pas détourné de son projet, et il s'est présenté à la mairie dans la matinée.

La disparition de M. Charles Mullié, le caissier de MM. Goffin et Gaberel, fait toujours l'objet de toutes les conversations.

Des perquisitions faites à son domicile et dans son bureau ont amené la découverte de deux bicyclettes, d'un bicycle, de deux chaînes en or, d'une montre également en or, et de deux fusils de chasse, le tout accompagné des factures acquittées se montant à un total d'environ mille francs.

On est toujours sans nouvelles de M. Mullié.

Une rafle de vagabonds et d'expulsés a été opérée, mercredi soir, par la police. Raymond Lampron, Herman Leaders et Joseph Gourdin avaient oublié de se munir de leurs papiers, mais pas de s'en priver.

Quant aux deux autres, Pierre Devos et Aloïs Vermersch, marchands de chiffons, ils avaient cru pouvoir revenir à Roubaix malgré un arrêté d'expulsion.

Tout ce monde a été conduit au dépôt.

Les chiens en fourrière. — La charrette a ramassé, dans la journée de mercredi, dix-sept chiens en rupture de chaînes et quatre contraventions ont été dressées pour divagation.

Hem. — *Coqs.* — Grand concours de coqs, dimanche dernier, chez M. E. Duquesnes, à l'Hempempont, concours des mieux réussis grâce à la vigilance et à la bonne organisation de MM. Fleury et Duquesnes fils.

Quatorze sociétés des plus renommées dans le pays se sont présentées ; l'affluence des étrangers était considérable.

1er prix, 100 fr., remporté par la société *Fleury*, de Roubaix ; 2e, 75 fr., id. par la société des *Amis-Réunis*, de Croix ; 3e, 50 fr., id. par la société de Camphin ; 4e, 40 fr., id. par la société le *Hardi*, de Baisieux ; 5e, 25 fr., id. par la société *Fauconnier*, d'Hellemmes ; 6e, 25 fr., id. par la société des *Crick-Zick*, d'Ascq ; 7e, 25 fr., id. par la société des *Ambulants*, d'Hem.

Des flots de rubans ont été décernés à l'unanimité à la société l'*Hoseais*, représentée par M. Jules Delcroix, d'Hem, et à M. Achille Dewailly, de Baisieux, joueurs accidentellement évincés au premier tour et dont les coqs engagés ensuite par d'autres sociétés ont été jugés les plus vaillants du concours. On peut les surnommer : *Les « nul s'y frotte !!! »*

Baisieux. — La brigade de Baisieux a arrêté mercredi, à la descente du train de quatre heures et demie, un avocat et un rentier de Paris, tous deux porteurs de cigares étrangers. Ces messieurs ont été admis pour cette fois à transiger et leur tentative leur a coûté 120 francs.

Croix. — Un accident, dont les suites pourraient être graves, s'est produit mercredi matin dans l'église St-Pierre, en construction au Crêchet.

Un ouvrier tailleur de blanc est tombé d'une hauteur de six mètres et s'est fait des blessures assez sérieuses.

Hubert Carton était monté sur un échafaudage et hissait une moulure de plâtre pesant environ cinquante kilos.

Les planches faisant bascule, Carton fut précipité dans le vide et tomba sur un tas de matériaux. Dans sa chute, il s'est fait à la tête des blessures d'où le sang s'échappait avec abondance.

Ses camarades le transportèrent dans un cabaret voisin où il reçut les soins d'un docteur.

Carton est âgé de 30 ans et est domicilié à Rumilly près de Cambrai.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS.

La société chorale l' « Avenir » prie instamment ses sociétaires de se réunir au local, vendredi prochain, à neuf heures, pour différentes communications importantes. Elle compte absolument sur leur exactitude.

Le cosmorama mouvant de la rue de la Gare. — Le succès s'affirme au cosmorama. Beaucoup de visiteurs, curieux d'aller admirer en ce moment les vues des bords du Rhin qui sont véritablement superbes.

Hier un public nombreux et choisi n'a cessé d'envahir cet intéressant établissement et tous les visiteurs ont été unanimes à trouver le voyage charmant et surtout peu fatiguant. C'est un succès que justifie pleinement une exhibition dont le mérite artistique est indéniable et l'exécution parfaite.

Les jeunes gens trouveront au Cosmorama l'occasion de s'instruire en s'amusant.

On annonce pour dimanche prochain un voyage non moins intéressant. La Suisse-Saxonne si bien connue des touristes, par ses sites si pittoresques de la vallée de l'Elbe.

PILULES GICQUEL, purgatives, 1 f 50

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 50 ; quart de bouteille, 1 fr. 75 ; demi-litre, 3 fr. ; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710-43733

Rien n'est plus vilain qu'une cravate claire, tachée ou souillée ; dès que vos nœuds sont défraîchis, envoyez les remettre à neuf à la **Teinturerie Sonneville, 11, rue du Vieil-Abreuvoir**. Travail soigné, prix doux.

CONSEIL DU JOUR

Le filtre ne suffit pas pour séparer de l'eau que l'on boit les myriades de microbes qu'elle contient ; il faut faire bouillir son eau si l'on veut être à l'abri de tout danger. Or, l'eau perd en bouillant ses principales qualités. Il faut donc, de toute nécessité, avoir recours aux eaux minérales naturelles.

C'est pourquoi nous donnons en prime des Eaux de Vals (Ardèche), source « Les Célestins ». Envoi de 50 bouteilles contre mandat poste de 15 francs adressé à l'administration du journal. Port en sus. 4

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642-41910

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

LE 1er MAI A TOURCOING. — La matinée a été très calme. Des mesures de police avaient été prises de façon à parer à toutes éventualités. Tous les agents de la police municipale étaient sur pied dès cinq heures du matin : vers six heures et demie arrivaient de Lille une compagnie du 43e de ligne et un escadron du 19e chasseurs à cheval, en tout 220 hommes qui étaient casernés au nouveau conditionnement : puis un poste était établi à l'Hôtel-de-Ville qui devait servir de quartier-général. Nos soldats obtiennent leur succès habituel de curiosité.

La ville conserve son aspect des jours ouvrables ; on rencontre bien, surtout aux abords de Roubaix, quelques groupes d'ouvriers se promenant paisiblement. Presque tous les établissements limitrophes à la ville voisine chôment depuis le matin, tels que les tissages de MM. Dillies et Stolz, Mathon et Dubrule, la fabrique d'ameublements de M. Deschemacker, le peignage de MM. Binet fils, les tissages de M. Dumortier-Cuignet, rue des Piats et de M. Cattelain sont également arrêtés. Vers huit heures, les rattacheurs de la filature Vanden Berghe, Marescaux et Cie ont quitté le travail, en demandant une augmentation de salaire de 0,25 cent. par jour. Le chômage chez MM. Binet présente aussi les caractères d'une grève.

Le brigadier de police Clarisse a saisi un drapeau noir qui avait été accroché aux fils téléphoniques à l'extrémité de la rue de Paris. Ce drapeau, en lustrine noire, portait pour devise : « Révolution du 1er mai, à bas les patrons. Vive la République sociale, à bas les blancs. »

On prétend ici que le gouvernement belge a placé quelques détachements de soldats à la frontière de Mont-à-Leux.

A la reprise du travail, à 1 heure plusieurs établissements ont encore suspendu le travail arrêté. On cite le tissage de MM. Roussel-Mullie et Cie, la filature de laines de MM. Roelstraete, Deconinck et Cie, les filatures de coton de MM. Jacquart et de M. Martial Dassonville. Ici il s'agit encore plutôt d'une grève : les ouvriers réclament un salaire fixe de 20 francs par semaine, avec abandon des primes, mais pour un travail de 10 h. par jour.

A 2 heures de l'après-midi aucune députation officielle ne s'était présentée à l'hôtel-de-ville ; quelques ouvriers appartenant aux établissements en chômage avaient fait une simple déclaration à la police.

Les revendications formulées à Tourcoing portent en général sur la limitation des heures de travail que les ouvriers veulent fixer à dix heures avec le même salaire.

Cour d'appel. — Durant le mois d'avril, aucun appel nouveau des jugements du tribunal de commerce de Roubaix n'a été inscrit au rôle général de la Cour de Douai.

En ce qui concerne le tribunal de commerce de Tourcoing, nous avons, au contraire, à signaler, deux appels : l'un, d'un jugement du 22 octobre 1889, relatif à une question de règlement de travaux intéressant M. Henri Falimpe, architecte à Tourcoing, ou la société Falimpe-Lutun et Cie, et les époux Belin de Montbazon (Haute-Saône) ; — l'autre, d'un jugement du 8 mars 1890, intéressant notamment M. Jules Flipo, tanneur à Roubaix, et Mme veuve Poullet-Dubois, de Tourcoing.

Un porteur du drapeau rouge !... — Le gendarme Ledoux qui, il est vrai, n'est pas très ancien à Tourcoing, était probablement le seul agent de police judiciaire qui ne connut pas Victor Porisse portefaix, âgé de 47 ans, demeurant rue de Lille, 142.

Hier, dans la matinée, ledit gendarme entrait dans la cour de la gare. Porisse vint tout à coup se camper devant lui, les deux poings sur les hanches, et lui tint textuellement ce langage :

« Gendarme, tu vois devant toi, celui qui sera demain à la tête des anarchistes, le drapeau rouge à la main ! Les gendarmes sont des hommes comme les autres, et je me f... d'eux comme du premier venu ! »

M. Ledoux somma son singulier interlocuteur de lui dire son nom. Le portefaix se mit à faire le malin, et dit qu'il s'appelait Pierre, Paul, Jacques et autres noms de fantaisie. Le gendarme n'avait pas les menottes sur lui. Au reste Porisse, qui est un solide gaillard, lui avait déjà dit : « Si tu me mets les chaînes, je te les briserai à ton nez et à ta barbe ». Il fallut donc user de diplomatie.

« Puisque vous ne voulez pas me donner vos véritables noms, et que les gens ici présents ne veulent pas non plus les déclarer, allons à la mairie. »

— Porisse, crâne jusqu'au bout, répondit :

— Soit !

Et on partit côte à côte.

Au poste la lumière fut vite faite. Porisse fut fourré au violon, en attendant que le gendarme allât à la caserne prendre ses chaînes. Le futur porteur de drapeau, solidement ligotté, fut alors conduit à la chambre de sûreté.

Là on lui demanda combien de fois il avait déjà été condamné :

— Est-ce que je sais !... Toujours plus de dix fois pour sûr !

Et voilà comment, le drapeau rouge, si tout est qu'on en voie un, ne sera pas porté par Porisse ; et que le casier judiciaire du joyeux portefaix, se verra chargé d'une nouvelle condamnation pour outrages à la gendarmerie et ivresse.

« **La Mutuelle** », société de secours mutuels des employés du commerce et de l'industrie tiendra, dimanche prochain 4 mai, à 3 heures de l'après-midi, sa réunion générale trimestrielle, à l'*Hôtel du Cygne*. L'ordre du jour comprend l'exposé de la situation financière, l'admission de nouveaux membres participants et diverses communications.

L'absence non motivée par écrit expose le sociétaire à une amende de un franc.

Ivresse manifeste et violences. — Des poursuites en simple police seront exercées contre Clémence Lœille, femme Libbrect, âgée de 47 ans, demeurant à Roubaix, rue des Sept-Ponts et Eugénie Delcroix, trieur, rue Auber. C'est le conseil de revision qui est très indirectement cause de tout cela, car ni l'une ni l'autre n'y avait intérêt.

« **PIERRE DE ROUBAIX,** » le drame de M. Charles Buet, qui vient d'être joué à l'Hippodrôme, est en vente à l'imprimerie du *Journal de Roubaix*, au prix de un franc.

LILLE

Deux assemblées des membres de la Paix Sociale vont avoir lieu à Lille. La première samedi 3 mai présidée par M. Helaine, secrétaire-général, la seconde au commencement de juin, présidée par M. Grac, député de l'Alsace, au Reichstag.

La séance de samedi prochain se tiendra à huit heures et demie du soir, 15, place de la gare, hôtel de France et d'Angleterre.

Voici l'ordre du jour :

1° L'enquête agricole dans le Boulonnais et ses conséquences sociales par M. Fierne, ancien magistrat secrétaire de la société d'agriculture de Boulogne ;

2° Statistique de la ville de Lille en 1729 par M. Quarré-Reybourbon.

3° Les manifestations du 1er mai et la réglementation du travail par M. A. Béchaux, professeur d'économie politique à la faculté libre de droit.

Les personnes qui s'intéressent aux études sociales peuvent se procurer des cartes d'entrée chez M. Quarré, libraire, Grand-Place.

Le marché aux fleurs. — Le grand marché aux fleurs de Lille a été favorisé, cette année, par un temps splendide et a attiré un nombre inusité de visiteurs et surtout de visiteuses.

Remarqué Mme Vel-Durand, en voiture, qui a fait de nombreuses emplettes ; Mme Géry Legrand, à pied, très entourée, mais qui s'est contentée d'admirer les superbes étalages des exposants.

Quant au marché en lui-même, il était disposé d'après l'ordre établi les années précédentes. Sur le rang du côté de la rue Esquermoise et sur la place du Théâtre, les fleurs engagées qui, il faut le dire, ont obtenu le plus grand succès. Çà et là, nous notons des roses de toutes espèces, des anémones, des ixias et des boîtes compactes d'œillets rouges qui ont survécu à la défaite du boulangisme, *infandum, regina, jubes, renovare dolorem.*

Signalons également une tour Eiffel tout en fleurs et des couronnes mortuaires comme j'en souhaite à tous nos lecteurs... le plus tard possible.

Sur le rang des cafés, on remarquait les fleurs en pot, les plantes vertes et ornementales. Suivant l'usage, la chicorée cibidonale était entourée de fougères arborescentes et de palmiers du plus gracieux effet.

Les plantes ornementales étaient, du reste, plus nombreuses que les années précédentes et du côté de la Grand-Garde, un superbe massif attirait les regards de tous.

Dans la matinée, le jury a effectué ses opérations ; il était composé de la manière suivante :

1re SECTION : PLANTES FLEURIES ET ORNEMENTALES. — Président : M. Jadoul, professeur d'arboriculture de la ville de Lille. Secrétaire : M. Louis Bossut, jardinier-entrepreneur à Roubaix. Membres : MM. Masure-Dumoulin, horticulteur à Douai ; Bachelet, horticulteur à Rosendael-lez-Dunkerque ; Hippolite Willems, horticulteur à Roubaix ; François Rédant, jardinier à Flers ; Jules Demeslenaere, horticulteur à Armentières.

2e SECTION : PLANTES VIVACES DE PLEINE TERRE. — BOUQUETS ET GRAINIERS. — Président : M. Dronniart, horticulteur à la Bassée. Secrétaire : M. Eeckhaute, horticulteur à St-Denis-Westrem-lez-Gand, (Belgique). Membres : MM. Brognicz, jardinier-chef de la ville de Tourcoing ; Labbe, jardinier-chef à St-Maurice-Lille ; Delache, horticulteur à St Omer.

Voici les décisions qui ont été rendues par le jury :

1re SECTION : PLANTES ORNEMENTALES. — Médaille de vermeil grand module, avec félicitations du jury, M. Mulnard, horticulteur à Saint-Maurice-Lille.

PLANTES ORNEMENTALES ET FLEURIES. — Médaille de vermeil grand module, avec félicitations du jury, M. Delobel, horticulteur à Loos ; médaille de vermeil grand module, M. Emile Caillou, horticulteur à St-Maurice-Lille ; médaille de vermeil 1re classe, M. Jouveneau, horticulteur à Lille ; médaille d'argent grand module, M. Aldebert Denecker, horticulteur à Lille ; médaille d'argent 1re classe, M. P. Devriésère, horticulteur à St-Maurice-Lille ; médaille d'argent 2e classe, M. Dufour-Dubrulle ; médaille d'argent, M. Honoré, horticulteur à Esquermes-Lille ; médaille d'argent, Mlle Vandame, horticulteur à La Madeleine-lez-Lille ; médaille d'argent, M. Laurent-Alhaut, horticulteur au Sud ; médaille de bronze grand module, M. Lorthois, horticulteur à Canteleu-Lille ; médaille de bronze 1re classe, Mme veuve Vérague ; médaille de bronze, M. Jésupret-Mesplomb, horticulteur à Marcq ; mention honorable, M. Vandamme-Dillies, horticulteur à Fives-Lille.

BOUQUETS. — Médaille de vermeil, 1re classe, M. Louis Houtre, à Lille ; médaille argent grand module, M. Alphonse Houtre, à Lille ; médaille argent, 2e classe, M. Leprêtre, à Lille ; médaille bronze grand module, Mme veuve Frédéric, à Lille.

2e SECTION : PLANTES VIVACES DE PLEINE TERRE. — Médaille de vermeil, grand module, M. F. Dubois, horticulteur, à Lambersart ; médaille de vermeil, 1re classe, M. Fl. Secret, horticulteur à Lomme ; médaille d'argent grand module, M. Hilaire Pau, horticulteur à Flers ; médaille d'argent 1re classe, M. Prémesques, horticulteur ; médaille d'argent 1re classe, M. Lefebvre, horticulteur à Lambersart ; médaille d'argent 2e classe, M. Henri Lesage, horticulteur à Verlinghem ; médaille argent 2e classe, M. Auguste Marescaux, horticulteur à Lompret ; médaille de bronze grand module, M. Désiré Vanhamme, horticulteur à Marcq-en-Barœul ; médaille de bronze grand module, M. D. Hovelacque, horticulteur à Wambrechies ; médaille de bronze grand module, M. Jules Sors, horticulteur.

UN MANIFESTANT

Je veux manifester aussi, le premier mai !
Tandis que par les rues un peuple pacifique
De tout passant nouveau regardera les traits,
Moi, baigné de CONGO, je serai magnifique !

LE COQUET TROUBADOUR.

Savonnerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris. 22488d

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 30 avril

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Procès de presse. — A l'audience de ce jour est venu un procès en diffamation intenté par M. Léon Christophe, marchand de soldes à Lille, au journal *le Lillois*. M. Christophe qui est juif et de nationalité étrangère, avait été pris à parti par ce journal en raison de son origine.

M. Thevenin, avocat du plaignant, a, au cours de sa plaidoirie, fait l'éloge des juifs.

Me Thevenin a cru devoir faire intervenir aux débats la personne de notre vénérable archevêque.

Cette plaisanterie d'un goût douteux a été vertement relevée par l'avocat du *Lillois*, Me Boyer Chamard, dont la plaidoirie des plus fines et des plus spirituelles a produit une vive impression sur l'auditoire.

Ajoutons que M. Bouillon, qui occupait le siège du ministère public a requis une peine sévère, après avoir fait aussi l'éloge des juifs. — Jugement à lundi.

Sur la plainte des époux Cazier, habilement soutenue par Me Catelle, le tribunal a condamné le sieur Locutier de Roubaix à 40 francs d'amende et 1 franc de dommages-intérêts pour diffamation.

MAITRE POINTU.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 30 avril 1890

Accident à Roubaix

Le 16 mai 1889, le sieur Jean-Baptiste Mignolet, ouvrier maçon à Roubaix, employé par M. Georges Pennel, entrepreneur de maçonnerie en la même ville, travaillait dans un puits, chez M. Lamané-Decresme, médecin-vétérinaire. Par suite de la rupture de la corde, il reçut sur la tête le seau pesamment chargé des déblais de fond. Grièvement blessé, il fut transporté à l'hôpital.

Il a intenté contre M. Pennel, devant le tribunal civil de Lille, une action en responsabilité. D'après lui, en effet, celui-ci, pour empêcher toute constatation, aurait fait brûler la corde rompue. Elle était en usage depuis plusieurs années. Sa durée enfin a dû être sensiblement abrégée par le fait que M. Pennel, au lieu de la sécher à l'air libre, la faisait étendre dans la chambre des générateurs. L'action brusque d'une température élevée a exercé sur la fibre mouillée une action de nature à compromettre sa solidité.

Le 31 octobre 1889, le tribunal rendit un premier jugement déclarant établie la responsabilité de M. Pennel, d'ailleurs non contestée pour partie. Avant de fixer le chiffre des dommages intérêts, il chargea M. le docteur Dubar de visiter le blessé et de fournir dans un rapport, tous les détails relatifs à l'état de ce dernier.

Le rapport fut déposé. Il conclut à la perte complète et définitive de l'œil droit, ainsi qu'à une déformation et à diverses infirmités de la face. Pour remédier à ces difformités, il indiquait des opérations à pratiquer.

Le tribunal, par son jugement du 30 janvier 1890, a condamné M. Pennel à payer à Mignolet un capital de 2,000 francs et à lui faire une rente annuelle et viagère de 365 francs. Il a, de plus, donné acte à la victime, des réserves par elle faite, à fin de supplément d'indemnité, pour le cas où les opérations indiquées par l'expert auraient un résultat défavorable ou ne produiraient pas les résultats prévus, pour le cas aussi où des complications compromettraient l'œil gauche.

M. Pennel, sous le nom duquel plaide la compagnie d'assurances le *Patrimoine*, a interjeté appel de cette décision. Il soutient que la condamnation prononcée par les premiers juges est exagérée, tant en présence des constatation de l'expertise que de certaines circonstances de nature, d'après lui, à partager la responsabilité de l'accident entre lui et le blessé.

Il demande à la Cour de réduire les condamnations à 2 000 francs en capital, en supprimant à la fois la rente viagère de 365 francs, toutes réserves pour l'avenir.

De son coté, le sieur Mignolet interjette appel incident. Par le dispositif de ses conclusions, il sollicite qu'on élève le chiffre de l'indemnité à 10,000 fr. en capital et 2,000 francs de pension viagère.

Il est exposé en son nom que, depuis le rapport de l'expert et le jugement du 30 janvier, il a subi plusieurs opérations qui, jusqu'à présent, n'ont pas produit, tout le résultat cherché. Il s'en prévaut, il invoque l'incapacité de travail de longue durée qu'entraînent ces opérations multiples et qu'entraîneront celles auxquelles il faudra recourir encore.

Pour les endurer, le malheureux qui n'est âgé que de 21 ans, est allé à l'Institut ophthalmique de Gand ; il devra y retourner. A la suite de la cicatrisation de ses blessures, les narines étaient oblitérées ; la paupière était renversée ; les larmes se déversaient au dehors. On tente de remédier au triste état dans lequel il se trouvait. Puisse-t-on enfin y réussir.

La première chambre de la Cour a mis l'affaire en délibéré. L'arrêt sera rendu la semaine prochaine.

CONCERTS & SPECTACLES

La société « la Concordia » (harmonie), offrira une soirée intime aux dames de ses membres honoraires, le dimanche 4 mai à 6 h. très précises du soir, en son local café Philémon, rue Pierre Motte. Voici le programme de la soirée :

1. *a.* Allégro militaire ; *b. Mysora*, ouverture (Léon Wedge), *La Concordia* ; 2. *La Barque volée*, romance pour baryton, Guillaume Servranx ; 3. *Le Défi* (Clodomir) fantaisie pour tuba, Joseph Denel ; 4. romance pour basse, Bodard ; 5. Fantaisie pour violon, sur le ballet de *Faust* (Gounod) Charles Lefebvre ; 6. *J'ai perdu mon amie*, romance pour ténor Arsène Laurent ; 7. Fantaisie de concert pour clarinette (Xilart) Auguste Lardinois ; 8. Fantaisie pour zingo-flûte, Joseph Diou ; 9. *L'orage*, monologue (Charles Fellet) Alfred Nys ; 10. Chansonnette comique, Louis Fedix. — Le piano sera tenu par Mlle V. Dersou.

La soirée sera suivie d'un grand bal de famille.

COSMORAMA, 21, rue de la Gare, Roubaix. Du 27 avril au 3 mai, *Les bords du Rhin* 50 centimes 44381

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Prévost, curé de Raillencourt, est nommé curé de Busigny.

Douai. — Dans une réunion, tenue mercredi soir à l'établissement Rubaud, à Douai, les ouvriers métallurgistes des ateliers Guillaume, rue Saint-Vaast, ont décidé de suspendre le travail le premier mai et de se réunir ce jour-là, à quatre heures du soir, au même établissement.

BELGIQUE

Mouscron. — M. Camille Castel a été nommé concierge de l'hôtel-de-ville, M. Pierre Bagens, agent de police, et MM. Pierre Vanorewede et Alfred Mestdag, ont été désignés comme candidats pour l'emploi de garde-champêtre.

Pottes. — La nuit dernière, le sieur Odon Maquet s'en retournait paisiblement chez lui, lorsque tout à coup, au détour d'un chemin, il s'est vu assaillir : l'auteur de cette lâche agression, après avoir assommé d'un premier coup sa victime, s'est acharné sur elle avec brutalité. L'état d'Odon Maquet est des plus lamentables, il a la figure en bouillie.

La gendarmerie de Celles s'est transportée immédiatement sur les lieux et a commencé l'instruction. L'auteur de ces actes sauvages est connu et gardé à vue. Le mobile du forfait semble être une basse vengeance. L'indignation est grande à Pottes, où la victime jouit de l'estime générale. Le parquet est attendu d'un instant à l'autre.

Leers-Nord. — Dimanche, vers 10 heures et demie du soir, un inconnu s'est introduit, en escaladant un mur de clôture de 2 m. 30, dans la cour du sieur Herrler, négociant ; ce dernier, entendant aboyer son chien, est couru voir, et il a aperçu un individu qui remontait ledit mur et s'enfuyait ensuite à travers champs.

Dans l'obscurité, M. Herrier n'a pu reconnaître ce malfaiteur.

Bruxelles. — Les organisateurs de la manifestation du 1er mai ont pris l'engagement de ne passer ni devant le Palais, ni devant les ministères.

La gendarmerie et les pompiers seront consignés.

La procession de Saint-Sang sortira le 5 mai à Bruges. A cette occasion, des services spéciaux seront organisés.

L'insigne relique, rapportée jadis de la Palestine par Thierry d'Alsace, sera escortée cette année par S. G. Mgr l'archevêque de Malines et par les évêques de Liége, de Namur, de Tournai et de Bruges.

Rappelons à ce sujet que ce splendide cortège date de 1303 et fut institué en mémoire de la victoire de 1302, remportée par Breydel et de Coninck sur la tyrannie de Jacques de Châtillon.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille J. THOMAS-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Célestine NYS, veuve de M. Louis LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 29 avril 1890, dans sa 67e année administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 1er mai, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemaille, 186.

Les amis et connaissances de la famille JACQUART-DELDIQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Zoé-Joséphine DELDIQUE, décédée à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 2 mai, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 1er mai, à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bois, 37, (charcuterie Jacquart), à 8 h. 3/4.

Les amis et connaissances de la famille WARREMBENY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Augustin-Louis WARREM, décédé à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 64e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 2 mai, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Gare, 3.

Les amis et connaissances de la famille Louis BEAUSIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François BEAUSIRE, décédé à Roubaix, le 30 avril 1890, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 3 mai, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 26.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 5 mai 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Catherine VERHAEGEN, épouse de Monsieur Jean-Nicolas LAUWERS, décédée à Roubaix, le 26 janvier 1890, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 5 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène HAROUX, époux de Dame Philomène DERACHINOIS, décédé à Wattrelos, le 1er mai 1889, dans sa trente-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 900e livraison (3 mai 1890). Texte : La prisonnière du Mahdi, par Victor Tissot et G. Maldague. — La croisière de l'Iphigénie. — Rayon de soleil, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La température et la vitesse du vent au sommet de la Tour Eiffel, par Maurice Daubin. — La chasse, par Charles Diguet. — Chaque numéro, 40 cent. — Illustrations de Myrbach, E. Zier et Riou. — Abonnements : Un an, 20 francs. — Six mois, 10 francs.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

NOUVELLE CARTE DES BASSINS HOUILLERS

du Nord et du Pas-de-Calais

PAR E. VUILLEMIN

En vente à la librairie du « Journal de Roubaix »

Cet ouvrage d'une utilité pratique incontestable s'adresse aux capitalistes, aux actionnaires, aux ingénieurs, aux Compagnies de transports, à tous les industriels qui de près ou de loin, ont à traiter pour la vente ou l'achat avec les Compagnies houillères.

L'auteur, dans un style clair et concis, fait un historique de la découverte des immenses gisements qu'au-delà du Rhin, jusqu'à Boulogne, donnent carrière, sur 420 kilomètres, à une exploitation qui va toujours croissant.

Ce n'est pas seulement par les cartes et par l'historique des compagnies concessionnaires du bassin que M. Vuillemin a su rendre intéressant son ouvrage ; des tableaux très habilement groupés nous présentent par périodes décennales et bi-décennales de 1880 :

La production de chaque Compagnie houillère.
Le nombre des ouvriers et les salaires.
Le prix des ventes des houilles.
Le prix de vente des actions.
Les dividendes distribués.

Puis, la même étude est reprise pour la période comprise entre 1880 et 1888, et le chapitre suivant nous donne la curieuse statistique de la production des bassins du Nord et du Pas-de-Calais par compagnie, depuis l'origine jusqu'en 1889.

Les 200 pages de ce volume contiennent en essence des documents considérables qu'on ne rencontre qu'épars et non coordonnés.

C'est l'histoire du bassin, dans son passé, dans son présent, c'est pour les clairvoyants, l'aperçu de l'avenir ; c'est en un mot le *vade mecum* de tous ceux qui ont un intérêt à être renseignés sur les houillères du Nord de la France.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

I. *Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.*

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement est de : **4.99 0/0** pour un prêt de 75 ans.

Le capital n'est jamais exigible.

L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.

II. *Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission :* intérêt **4 f. 30 %** par an, pour les prêts de 500.000 fr. et au-dessus ; **4 fr 40